



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



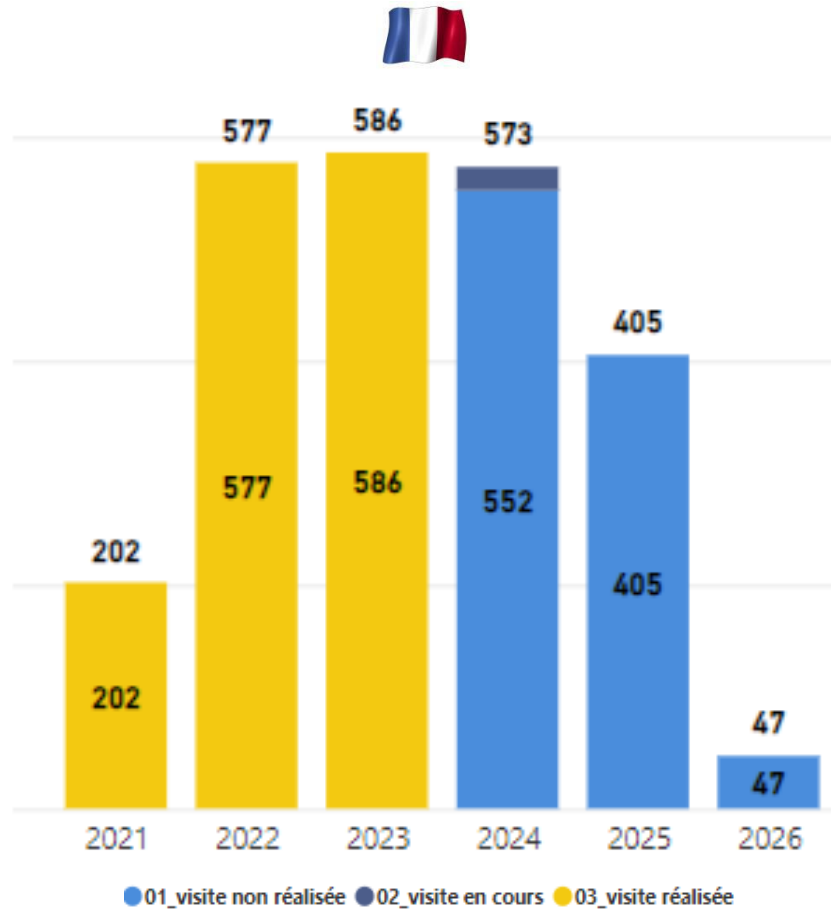
Réunion régionale dédiée aux établissements MCO

14/03/2024

Résultats de certification à fin janvier 2024

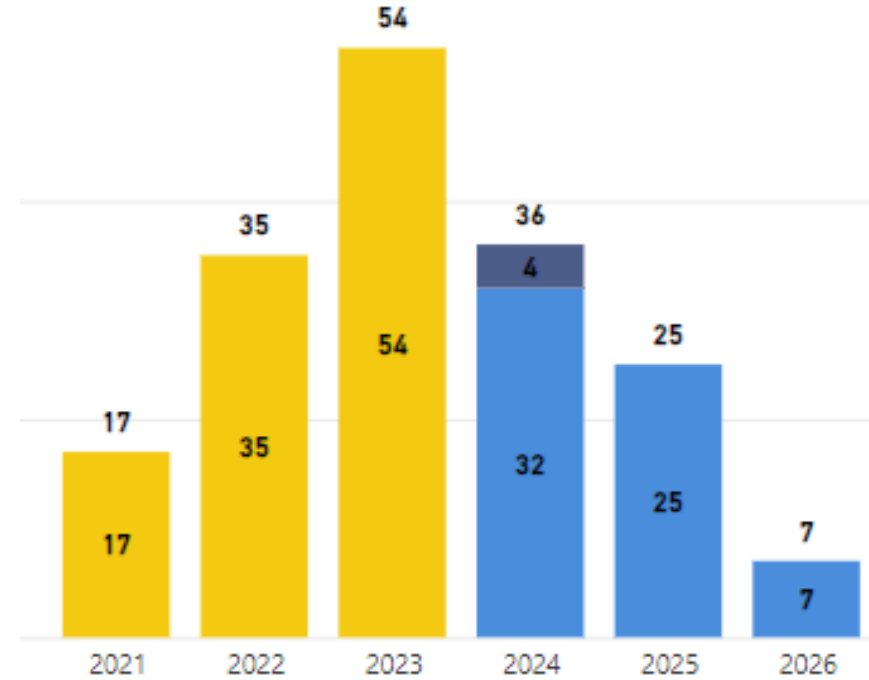
Données ARS / HAS

Visites réalisées – 1444 / 2394 à fin janvier 2024

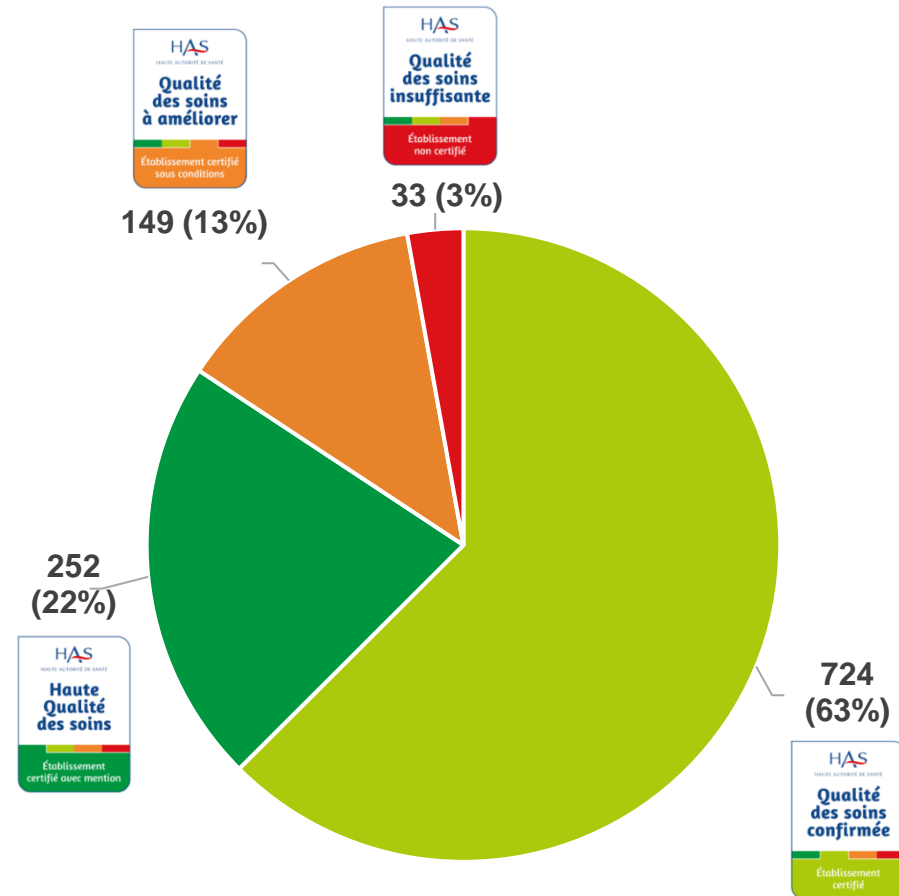


Région GRAND EST

106 visites réalisées /174

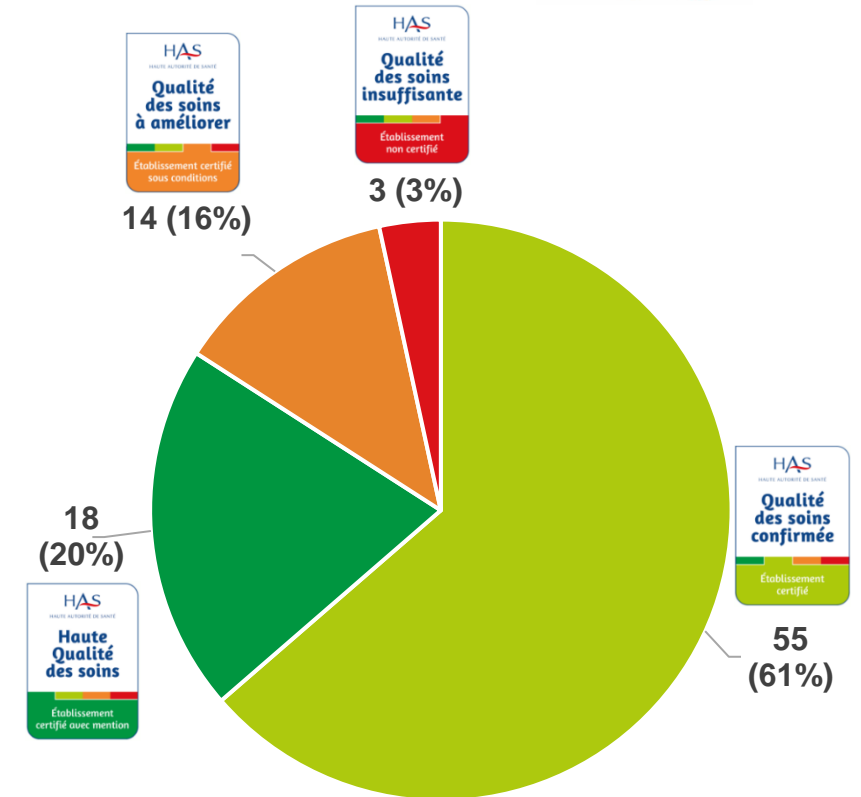


Décisions de certification – 1158 décisions



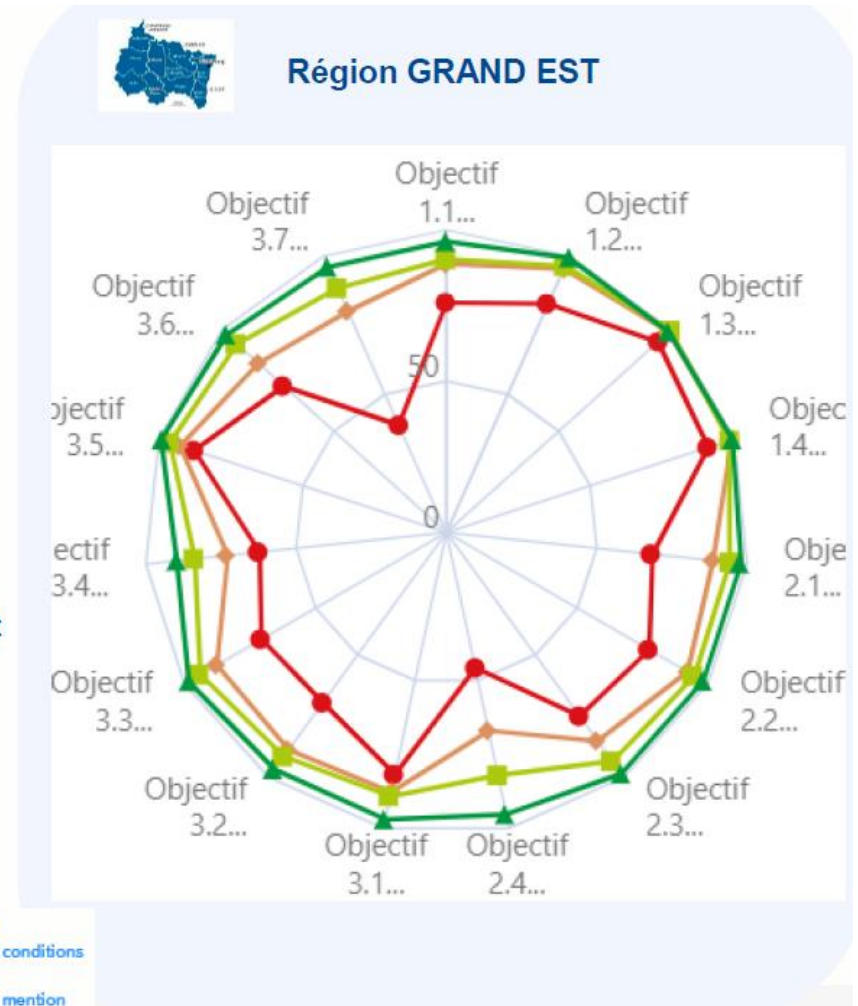
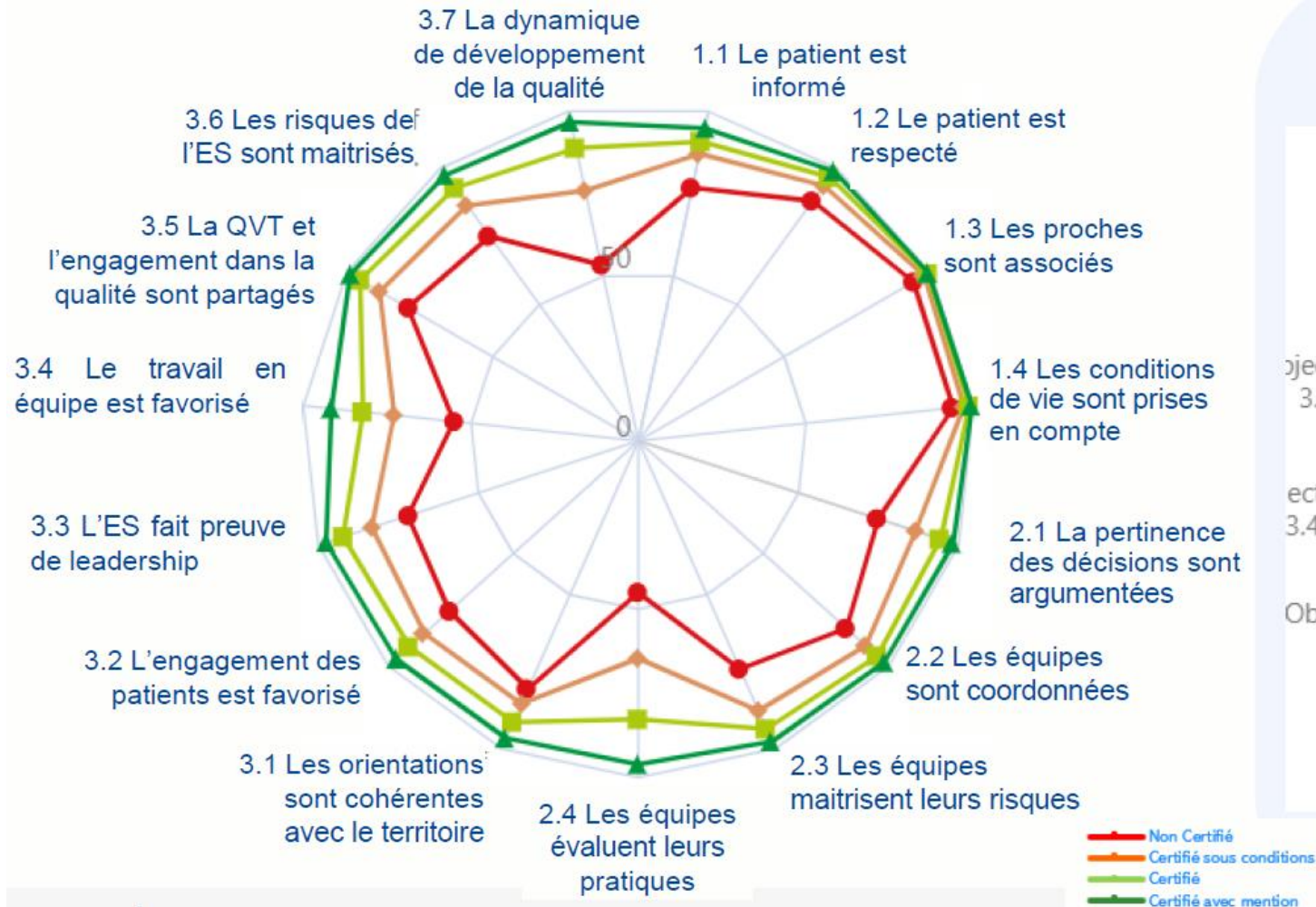
Région GRAND EST

90 décisions de certification



Score global	92,06
Score Chapitre 1 : Le patient	95,89
Score Chapitre 2 : Les équipes de soins	90,28
Score Chapitre 3 : L'établissement	90,03

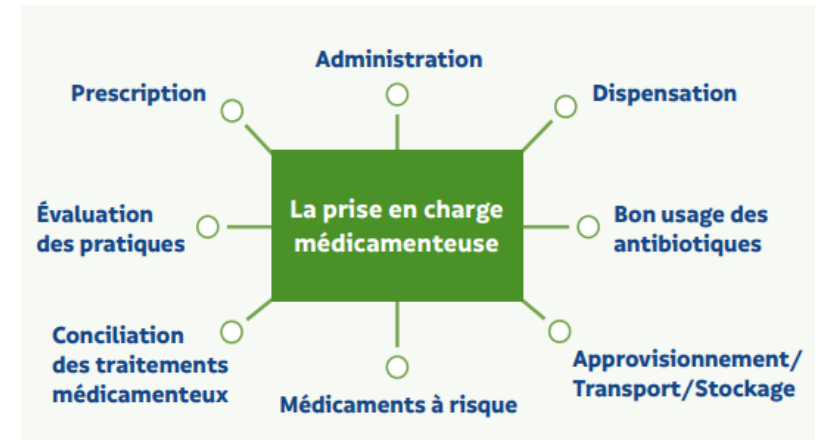
Résultats de certification – approche par objectif



Focus – prise en charge médicamenteuse - rappel

Les points clés évalués en visite :

- La prescription médicale en vue de la dispensation et de l'administration au patient avec l'information du patient qui s'y rapporte,
- Le bon usage des antibiotiques,
- Les modalités et conditions d'approvisionnement, de transport et de stockage des médicaments,
- Les médicaments à risques,
- La conciliation médicamenteuse,
- La participation des équipes à des audits et/ou les évaluations de pratiques professionnelles (EPP) concernant les prescriptions.



Fiche pédagogique HAS : Évaluation de la prise en charge médicamenteuse selon le référentiel de certification

Focus – les critères - rappel

Secteur	Critères	Responsable(s)
Tout établissement	1.1-09 : le patient, prévision de sa sortie, est informé des consignes de suivi pour les médicaments qui lui sont prescrits	Médecins COMEDIMS
Tout établissement	1.1-10 Le patient est informé des dispositifs médicaux qui lui sont implantés durant son séjour et reçoit les consignes de suivi appropriées	Médecins Conseil de bloc COMEDIMS
Tout établissement	1.1-11 Le patient est informé des produits sanguins labiles et des médicaments dérivés du sang (MDS) qui lui sont administrés	CDU Hémovigilance
Tout établissement	1.2-08 : le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur	CDU CLUD CME
Tout établissement	2.1-06 : la pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée	Référent antibiothérapie COMEDIMS
Tout établissement	2.2-07 : la sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux	RSMQPECM Pharmacie
Hospitalisation à domicile	2.2-13 Les professionnels intervenant à domicile partagent les informations nécessaires à la prise en charge du patient et se coordonnent	Médecin et CS HAD
Tout établissement	2.3-03 : les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments	CME COMEDIMS RSMQPECM
Tout établissement	2.3-04 : les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments	RSMQPECM
Tout établissement	2.3-05 : les équipes d'HAD maîtrisent la sécurisation du circuit des produits de santé	Direction des soins Médecin coordonateur et équipe HAD Médecin traitant Pharmacie
Tout établissement	2.3-06 : les équipes maitrisent l'utilisation des médicaments à risque	CME Direction des soins RSMQPECM
Tout établissement	2.3-07 : l'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques	Pharmacie RSMQPECM
Tout établissement	2.3-08 : les équipes maitrisent le risque de discontinuité de la prise en charge médicamenteuse du patient vulnérable à sa sortie	Pharmacie RSMQPECM CME CLIN
Chirurgie et interventionnel	2.3-12 : les équipes maitrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs	Conseil de bloc Conseil d'endoscopie Référent antibiothérapie EOH CLIN
Tout établissement	2.3-13 : les équipes maitrisent le risque infectieux lié aux traitements et au stockage des dispositifs médicaux réutilisables	Stérilisation Chaîne de désinfection des endoscopes
Tout établissement	2.3-14 Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates	EOH CLIN CME Direction des soins
Tout établissement	2.3-16 Les équipes pluriprofessionnelles maîtrisent le risque de dépendance iatrogène	EOH CSIRMT CME CLIN
Tout établissement	2.3-17 Les équipes respectent les recommandations vaccinales et obligations pour les professionnels de santé	DRH Médecin du travail EOH CME
Tout établissement	2.4-04 : les équipes mettent en place des actions d'amélioration fondées sur l'analyse collective des évènements indésirables associés aux soins	Direction des soins
Tout établissement	3.3-01 : la gouvernance fonde son management sur la qualité et la sécurité des soins	CME Direction des soins Direction

Focus – 2.3-06 : les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

Les attendus du critère impératif :

- L'équipe respecte les bonnes pratiques des médicaments à risque à toutes les étapes du circuit (la prescription, la dispensation, l'administration, le suivi, la surveillance et la réévaluation).
- Les professionnels concernés sont sensibilisés et formés aux risques spécifiques induits par l'utilisation de ces médicaments à risque.
- La liste des médicaments à risque est adaptée et connue.
- Les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées

**OUTIL FORAP
MAR**

Sont concernés les médicaments :

- de dénomination à risque de confusion,
- à marges thérapeutiques étroites,
- présentant des modalités d'administration particulières ; par exemple, les médicaments radio-pharmaceutiques (MRP),
- à posologie dépendante du poids.

Région GRAND EST
Score moyen sur le critère



Critère impératif avec score global le plus faible en région

	08 - Ardennes	10 - Aube	51 - Marne	52 - Haute-Marne	54 - Meurthe et Moselle	55 - Meuse	57 - Moselle	88 - Vosges	67 - Bas-Rhin	68 - Haut-Rhin	Grand Est
Nombre de décision HAS	4	1	11	6	17	3	18	9	10	11	90
Critère 2.3-06 Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque	95,75	100,00	81,09	70,83	86,76	86,33	90,56	82,56	81,56	89,82	86,53

Focus – les fiches anomalies sur le critère 2.3-06

Les principaux écarts constatés :

- Défaut d'identification des médicaments à risque
- Professionnels non formés aux risques liés aux médicaments à risque
- Méconnaissance des never events
- Médicaments à risque dans un réfrigérateur non sécurisé et sans identification du « à risque »
- Absence d'identification des médicaments à risque dans le chariot d'urgences
- Règles de stockage non respectées :
 - différents types d'insuline mélangées dans le même bac
 - présence d'insuline de dosage différents dans un même contenant
- **Absence de liste des médicaments à risques affichée et dédiée à l'unité +++**



56 fiches anomalies sur le critère 2.3-06 en Grand Est (9 ES concernés, 1 ES avec 29 fiches anomalies)